

## Questions / Réponses

<p><b>Prestations de formation relatives au management</b> <b>26IMT 015 M</b></p>
---

Date et heure limite de réception des offres :

**Jeudi 16 juillet 2026 à 16 heures 00**

Délai de rigueur

## Question 1

Les formations peuvent-elles être proposées en 100% distanciel synchrone, ou une part de présentiel est-elle exigée ?

### Réponse 1

Le CCP précise :

- Article 4.9

« Les formations pourront avoir lieu :

- A distance, via un dispositif de visioconférence : Le dispositif sera proposé soit par le titulaire soit par l'Institut Mines-Télécom.
- En présentiel dans les locaux des différentes entités (...).

- Article 4.5 :

« Pour des raisons de disponibilité des participants, des modules de courte durée (1/2, 1, 2, 3 jours étalés dans le temps) seront privilégiés, **pouvant intégrer des formations mixtes (présentiel et distanciel)**. L'offre devra être modulable en fonction des besoins et du contexte ».

Le choix du présentiel sera fait en amont avec le prestataire au moment de l'établissement du plan de formation annuel.

## Question 2

Vous parlez plusieurs fois de support en anglais, programme en anglais, etc. Est-ce une obligation ? Un organisme de formation français ne parlant pas anglais est-il donc réhivitoire? Les animations pourront elles être en anglais aussi ?

### Réponse 2

Les formations sont réalisées en langue française. Toutefois, le CCP, article 4.4 indique que l'ensemble des supports de formation pour chaque session de formation doit être traduits en anglais.

## Question 3

Dans le fichier BPU - DQE, les cases de la 2ème fiche excel ne correspondent pas à ceux de la première page (HT - TTC), ni la dernière case total, pouvons-nous modifier le fichier ou allez-vous nous en envoyer un autre ?

### Réponse 3

Le 2ème onglet précise les quantités estimées annuelles et sert uniquement à l'analyse des offres. Il n'est pas à modifier mais à renseigner sur la base des prix unitaires renseignés dans le 1er onglet.

## Question 4

Le montant maximum est fixé à 300 000 € HT (art. 3 du RC et art. 1.3 du CCP). Si ce plafond s'entend sur la durée totale de l'accord-cadre (période initiale d'un an reconductible trois fois), il correspond à environ 75 000 € HT par an.

Or, les quantités estimatives du DQE pour 2027 représentent, en journées-équivalents, de l'ordre de 130 journées de prestation par an (48 demi-journées, 32 journées et 40 sessions de deux jours consécutifs, hors lignes d'ingénierie). Le rapprochement de ces deux éléments aboutit à un coût moyen d'environ 550 € HT par journée de formation, sensiblement inférieur aux conditions de marché pour ce type de prestations.

Afin d'établir une offre tarifaire cohérente, nous souhaiterions que l'Institut nous confirme les points suivants :

1. Le montant maximum de 300 000 € HT s'entend-il bien sur la durée totale de l'accord-cadre (quatre ans au maximum), et non par période annuelle ?

2. Les quantités du DQE constituent-elles une simple base de simulation destinée à la comparaison des offres, sans valeur d'engagement ni de prévision du volume annuel réellement commandé ? Dans l'affirmative, le volume effectivement envisagé sur une année type est-il sensiblement inférieur aux quantités du DQE, compte tenu du plafond précité ?

## Réponse 4

1 – Le montant maximum s'entend sur la durée totale de l'accord-cadre.

2- Les quantités du DQE ne sont pas contractuelles, néanmoins, elles reflètent les quantités estimées sur une année.

## Question 5

Il semble y avoir un problème dans le BPU DQE (colonnes F et G inversées dans le BPU, ce qui fait que le report est faux dans le DQE - inversion 1 jour et 2 jours). Pourriez-vous nous renvoyer le fichier rectifié svp ?

## Réponse 5

Le BPU est modifié.

## Question 6

Est-ce que vous attendez la proposition d'un parcours complet pour les deux publics ? Ou s'agit-il, à ce stade, de simplement présenter notre approche pédagogique et quelques exemples de modules de formation ?

## Réponse 6

L'article 4.3 du CCP précise que :

*« Le plan de formation commence à se construire en amont par un groupe de travail constitué des services RH de toutes les entités. **Le plan de formation (définition et contenu des modules répondant le mieux aux besoins) sera ensuite co-construit entre le titulaire et la DRH de l'Institut Mines-Télécom qui pilote les prestations.***

***Pour cela, il sera prévu, annuellement, une phase de préparation pendant laquelle des rencontres seront instaurées afin de présenter au titulaire les besoins de formation de l'Institut Mines-Télécom.***

*Sur cette base, le titulaire proposera ensuite un plan de formation en management et efficacité professionnelle intégrant, entre autres, des parcours de formation. Le contenu et les modalités de réalisation de chaque formation (programme, ingénierie pédagogique, calendrier prévisionnel) seront détaillés et soumis à validation de la Direction des ressources humaines de l'Institut Mines-Télécom ».*

Seuls les éléments demandés au titre du mémoire technique (cf p 14 et 15 du règlement de consultation) sont à présenter au stade de l'offre.

## Question 7

Faut-il proposer, à ce stade, un programme pédagogique/contenu pour chacun des modules cités en article 4.1 (Contenu de la prestation) du document CCP ?

## Réponse 7

Seuls les éléments demandés au titre du mémoire technique (cf p 14 et 15 du règlement de consultation) sont à présenter au stade de l'offre.

## Question 8

Pour les formations management, vous attendez que l'on vous présente des parcours. Qu'en est-il pour les formations efficacité professionnelle ? souhaitez-vous que l'on vous propose des programmes de formation sur différents thèmes au choix ?

## Réponse 8

Seuls les éléments demandés au titre du mémoire technique (cf p 14 et 15 du règlement de consultation) sont à présenter au stade de l'offre.

## Question 9

Quelle est la date prévisionnelle de notification du marché ?

## Réponse 9

A titre indicatif, le marché pourrait être notifié mi-octobre 2026.

## Question 10

Quelle est la date prévisionnelle de démarrage des formations ?

## Réponse 10

A titre indicatif, les formations relatives à l'efficacité professionnelle pourraient démarrer début novembre 2026.

Les formations relatives au Management pourraient démarrer à compter de janvier 2027.

## Question 11

Vous attendez combien de stagiaires par groupe (minimum et maximum) ?

## Réponse 11

Le nombre maximum de participants par session sera déterminé, en cohérence avec le sujet traité, en accord avec le titulaire. La session devra avoir lieu quel que soit le nombre de participants inscrits (cf article 4.2 du CCP).

## Question 12

Est-ce qu'un marché similaire a-t-il déjà été lancé précédemment ? Le cas échéant, pourriez-vous nous indiquer le nom de l'attributaire ainsi que le nombre de personnes formées sur l'année précédente ?

## Réponse 12

Oui, un précédent marché ayant le même périmètre a été passé en 2022.

En 2025, 318 personnes ont été formées dans le cadre de ce marché. Toutefois, cette information ne nous semble pas représentative en raison des circonstances particulières liées au contexte budgétaire de l'Etat et de ses établissements publics sur les années 2024 et 2025 : en l'absence de budget voté, les dépenses relatives aux formations du personnel ont dû être

reportées. De plus, Dans le cas des promotions, une même personne a pu être formée sur plusieurs modules et dans le compte final, elle est comptabilisée plusieurs fois.

La formation des nouveaux managers sera un axe prioritaire pour l'IMT pour les années 2026-2027

## Question 13

Dans le cadre de réponse du mémoire technique, CHAPITRE 3 – Description des moyens humains proposés pour l'exécution du marché, quel type de justification attendez-vous pour la "Justifications de référence de partenaires précédents de l'équipe pressentie" ?

## Réponse 13

Le candidat décrit les références de toutes les personnes ressources de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations dans les domaines d'expertise objet du marché.

## Question 14

Quelle est le nombre estimatif de personnes à former par an ?

## Réponse 14

S'agissant des formations relatives au Management, le CCP précise page 9 :

*« Chaque année, une trentaine de « nouveaux managers » sont formés dans le cadre de leur prise de fonction.*

*Chaque année une trentaine de « managers expérimentés » bénéficie d'un accompagnement en vue de renforcer leur rôle et leurs compétences en management ».*

## Question 15

Dans le fichier BPU - DQE, la deuxième feuille DQE reprend automatiquement les prix en TTC, or la colonne indique les prix en HT. Devons-nous modifier à la main les chiffres pour les mettre en HT ?

## Réponse 15

Le DQE est corrigé.

## Question 16

Dans le DQE, les formules de la colonne H ont un problème de référence (= (#REF!\*G14;C14;E14), pouvez-vous nous préciser quelle formule appliquer ou modifier le document pour que la formule s'applique automatiquement ?

## Réponse 16

Le DQE est corrigé

## Question 17

Il est indiqué à l'article 6.3.1 du RC que "Chaque candidat y compris les cotraitants en cas de groupement d'entreprises et les sous-traitants déclarés au moment de l'offre aura à produire un dossier de candidature complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées...". Est-ce que la signature du dossier de candidature est attendue au stade de l'offre ?

## Réponse 17

Aucune signature n'est requise pour les documents de la candidature et de l'offre lors du dépôt du pli (à l'exception de l'habilitation du mandataire par ses co-traitants, mais qui ne sera demandée, le cas échéant, qu'en fin de procédure si l'attributaire est constitué en groupement).

## Question 18

Est-ce que la signature du dossier d'offre est attendue au stade de l'offre ?

## Réponse 18

Aucune signature n'est requise pour les documents de la candidature et de l'offre lors du dépôt du pli (à l'exception de l'habilitation du mandataire par ses co-traitants, mais qui ne sera demandée, le cas échéant, qu'en fin de procédure si l'attributaire est constitué en groupement).

## Question 19

En plus des supports pédagogiques remis aux stagiaires, les programmes de formation doivent-ils également être rédigés en anglais ?

## Réponse 19

Seuls les supports pédagogiques doivent être traduits en anglais.

## Question 20

Afin de mieux comprendre le contexte de l'IMT, pouvons-nous savoir pourquoi les supports et les programmes doivent également être rédigés en anglais, les formations étant réalisées uniquement en langue française ?

### Réponse 20

Les formations sont réalisées en français, toutefois, le personnel de l'IMT regroupe beaucoup de personnes internationales et l'IMT souhaite leur proposer des supports traduits en anglais.

## Question 21

La traduction en anglais des supports est-elle intégrée à une prestation précise du BPU ? Si oui, laquelle ?

### Réponse 21

Non, la traduction des supports n'est pas une prestation précise du BPU. Le prix des prestations doit inclure la traduction de chaque support en anglais.

## Question 22

Le CCP indique une volonté de continuité des parcours existants, notamment concernant les parcours managers actuellement structurés en modules et retours d'expérience. Afin de calibrer au mieux notre proposition, pourriez-vous préciser ce que vous entendez concrètement par "continuité" : s'agit-il de reprendre les grandes thématiques existantes, de maintenir une structure similaire de parcours, d'assurer la continuité pédagogique pour des promotions déjà engagées, ou de proposer une évolution progressive du dispositif existant ? Par ailleurs, le futur titulaire aura-t-il accès, au démarrage du marché, à des éléments de cadrage relatifs aux parcours précédemment déployés : programmes, bilans, supports, retours d'évaluation, calendrier, ou état d'avancement des promotions ?

### Réponse 22

Il s'agit en effet de reprendre les grandes thématiques existantes et maintenir une structure similaire de parcours, tout en adaptant si nécessaire au regard des évaluations des sessions précédentes. Une réunion avec la DRH IMT permettra de transmettre au titulaire du marché l'ensemble des informations à connaître sur le sujet.

## Question 23

Le CCP mentionne, à titre d'exemple, des séances de "retour d'expériences" associées aux modules du parcours nouveaux managers. Pouvez-vous préciser le format actuellement retenu ou attendu pour ces séances : durée, modalité présentiel/distanciel, nombre de participants, animation par le même formateur que le module concerné, objectifs attendus et livrables éventuels ? Ces séances de retour d'expérience sont-elles attendues uniquement

pour les parcours managers, ou également pour certaines formations d'efficacité professionnelle ?

### Réponse 23

Les séances de retour d'expérience sont attendues uniquement sur le parcours managers, avec les mêmes participants que ceux formés et le même formateur pour assurer une continuité. L'objectif est de faire un point sur les acquis et mises en pratique de la formation en échangeant les expériences avec les autres managers de la session.

### Question 24

Le QR précise que seuls les supports pédagogiques doivent être traduits en anglais et que cette traduction doit être incluse dans les prix des prestations. Afin d'évaluer correctement la charge associée, pouvez-vous préciser le périmètre attendu : s'agit-il uniquement des supports remis aux stagiaires, ou également des exercices, cas pratiques, fiches outils, supports d'animation, grilles d'auto-positionnement et grilles d'évaluation ? Avez-vous une estimation du nombre de supports/modules concernés par an, ou du nombre de formations pour lesquelles une version anglaise devra être produite ?

### Réponse 24

Il s'agit des supports remis aux stagiaires.

### Question 25

Le QR précise que le choix du présentiel sera défini en amont avec le prestataire au moment de l'établissement du plan de formation annuel. Afin d'anticiper l'organisation et le chiffrage, pouvez-vous préciser les critères habituellement retenus pour arbitrer entre présentiel, distanciel ou modalité mixte ? Disposez-vous d'une répartition indicative ou historique entre sessions présentiels et distancielles sur le précédent marché ?

### Réponse 25

Pas de critère ni de répartition indicative.

### Question 26

Combien d'intervenants au total devons-nous proposer dans notre offre au titre du chapitre 3 ?

### Réponse 26

Pas de nombre particulier demandé tant que la disponibilité des intervenants leur permet de s'adapter aux sessions des parcours à mettre en place.

### Question 27

Le chapitre 2 du cadre de mémoire technique demande de fournir des exemples d'outils techniques et de modèles de livrables, notamment déroulé pédagogique, fiche programme, support de formation, grilles d'évaluation stagiaires et formateur. Afin d'adapter le niveau de détail de notre réponse, pouvez-vous préciser si ces exemples doivent porter sur :

- une formation / un module donné, par exemple un module du parcours "nouveaux managers" ;
- ou un parcours complet composé de plusieurs modules et séances de retour d'expérience ?
- Nous avons bien noté que le plan détaillé sera coconstruit avec la DRH après notification ; notre question porte donc uniquement sur le niveau de détail attendu pour les exemples à fournir au stade de l'offre.

## Réponse 27

Les deux.

## Question 28

Concernant les parcours de formation, pouvez-vous préciser l'organisation actuellement envisagée ou pratiquée : durée moyenne de réalisation d'un parcours complet, rythme entre les modules, durée des séances de retour d'expérience, et nombre de promotions pouvant être ouvertes sur une même année civile ou académique ?

## Réponse 28

Environ deux promotions par an.

## Question 29

Dans le document BPU-DQE, les formules ne semblent pas correctes : dans le DQE, les colonnes D (prix HT par jour) et F (prix HT pour 2 jours) font respectivement référence aux colonnes F (prix TTC pour 2 jours) et G (prix TTC par jour) du BPU. De plus, les formules de la colonne H du DQE présentent un problème de référence (= (#REF!\*G14;C14;E14)). Pouvez-vous mettre à jour le document ?

## Réponse 29

Le BPU/DQE est modifié.